

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 février 2025

VISANT À SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFIC - (N° 907)

AMENDEMENT

N ° CL223

présenté par

M. Duplessy, M. Amirshahi, Mme Balage El Mariky, Mme Regol et M. Iordanoff

ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.